

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2019

---

## SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

### AMENDEMENT

N° 832 (Rect)

présenté par  
Mme Ménard  
-----

#### ARTICLE ADDITIONNEL

#### **APRÈS L'ARTICLE 7 QUINQUIES, insérer l'article suivant:**

L'article L. 6211-23 du code de la santé publique est ainsi modifié :

1° Au premier alinéa, après la première occurrence du mot : « médicale, », insérer les mots : « des actes de vaccination antigrippale » ;

2° Au deuxième alinéa, après le mot : « examens », insérer les mots : « , de ces actes ». »

#### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

En France, il y a 4716 sites de laboratoires de biologie médicale qui sont autant de points d'accès à la vaccination antigrippale. Il serait regrettable de ne pas s'en servir.